

REPUBLIQUE FRANCAISE



SEINE-ET-MARNE
 NUMERIQUE

Syndicat Mixte Ouvert
SEINE ET MARNE NUMERIQUE

SIRET N° 20003648100022
 077090 968

POSTE COMPTABLE DE : PAERIE DEPARTEMENTALE DE SEINE-ET-MARNE

M4

BUDGET PRIMITIF

Année 2022

Sommaire

I - Informations générales	3
Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget	4
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	12
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	14
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la règle	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la règle	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52
D - Arrêté et signatures	
D.1.1 - Arrêté et signatures	53

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les règles rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT, le règlement qu'on M. 48.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les règles rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics, de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE



blée délibérante a voté le présent budget par nature :

(1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;

(1) du chapitre pour la section d'investissement ;

(2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En présence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réparti par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépenses « opération d'équipement ».

III – Les divisions sont (3) :

comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II

A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTES		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES		
AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 930 000,00	3 930 000,00

RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 930 000,00	3 930 000,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTES		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (4) compris les comptes 1064 et 1069	28 460 000,00	28 460 000,00

RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	28 460 000,00	28 460 000,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	32 390 000,00	32 390 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des restes certaines n'ayant pas donné lieu à l'emission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRESII
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
010 Régies à caractère général	0,00	0,00	645 000,00	645 000,00	645 000,00
012 Régies de personnel, traits assimilés	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
014 Régies de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Charges de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	855 000,00	855 000,00	855 000,00
66 Régies financières	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
67 Régies exceptionnelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68 Régies aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69 Dotations sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Dotations sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation	0,00	0,00	1 170 000,00	1 170 000,00	1 170 000,00
020 Opération à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
043 Opération ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	0,00	2 760 000,00	2 760 000,00	2 760 000,00
TOTAL	0,00	0,00	3 930 000,00	3 930 000,00	3 930 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) = 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 930 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	2 430 000,00	2 430 000,00	2 430 000,00
Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	2 430 000,00	2 430 000,00	2 430 000,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation	0,00	0,00	2 430 000,00	2 430 000,00	2 430 000,00	
042	Opération ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
043	Opération ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	
TOTAL	0,00	0,00	3 930 000,00	3 930 000,00	3 930 000,00	

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) = 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 930 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)

1 260 000,00

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, sans que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; RI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
 Reçu en préfecture le 14/12/2021
 Affiché le
 ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
10 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	45 772,83	45 772,83	45 772,83
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	13 000 000,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	13 085 772,83	13 085 772,83	13 085 772,83
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Pénalités d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Prêts et dettes assimilées	0,00	0,00	835 000,00	835 000,00	835 000,00
18 Compte de liaison : affectat° (BA,regie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24 Rattachement financier des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Dépenses rattachées	0,00	0,00	13 039 227,17	13 039 227,17	13 039 227,17
28 Dépenses rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	13 874 227,17	13 874 227,17	13 874 227,17
Total des dépenses financières	0,00	0,00	13 874 227,17	13 874 227,17	13 874 227,17
45... Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	26 960 000,00	26 960 000,00	26 960 000,00
040 Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
041 Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL	0,00	0,00	28 460 000,00	28 460 000,00	28 460 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) = 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 28 460 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	19 700 000,00	19 700 000,00	19 700 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	25 700 000,00	25 700 000,00	25 700 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Reserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,regie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45... Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	25 700 000,00	25 700 000,00	25 700 000,00	
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	2 760 000,00	2 760 000,00	2 760 000,00	
TOTAL	0,00	0,00	28 460 000,00	28 460 000,00	28 460 000,00	

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) = 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 28 460 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)
 1 260 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
 (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation finale en espèces au profit d'un service public non personnalisé quelle qu'elle soit et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
 (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
 (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B1

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)			
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Charges à caractère général	645 000,00		645 000,00
Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00		200 000,00
Dotations et produits	0,00		0,00
Charges et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Titres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
Charges financières	300 000,00		300 000,00
Charges exceptionnelles	15 000,00		15 000,00
Amortiss., dépréciat., provisions		1 260 000,00	1 260 000,00
Dotations sur les bénéfices et assimilés (4)		0,00	0,00
Production stockée (ou désstockage) (5)		0,00	0,00
Pertes imprévues		0,00	0,00
Reprise amort., dépréciat. et provisions	0,00		0,00
Transferts de charges		1 500 000,00	1 500 000,00
Dépenses d'exploitation – Total	1 170 000,00	2 760 000,00	3 930 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 930 000,00

INVESTISSEMENT			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
Provision, Réglémentées, amort, dérogatoires		0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	835 000,00		835 000,00
Compte de liaison : affectat° BA, règle)	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	13 000 000,00		13 000 000,00
Immobilisations incorporelles (6)	45 772,83	0,00	45 772,83
Immobilisations corporelles (6)	40 000,00	0,00	40 000,00
Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (6)	0,00	200 000,00	200 000,00
Participations et créances rattachées		0,00	0,00
Autres immobilisations financières		0,00	0,00
Amortissement des immobilisations (reprises)	13 039 227,17		13 039 227,17
Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (7)	0,00		0,00
Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
Stocks	0,00		0,00
Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total	26 960 000,00	1 500 000,00	28 460 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

28 460 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)			
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Atténuations de charges	0,00		0,00
Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
Production stockée (ou désstockage) (3)		0,00	0,00
Production immobilisée		200 000,00	200 000,00
Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
Subventions d'exploitation	0,00		0,00
Autres produits de gestion courante	2 430 000,00		2 430 000,00
Produits financiers	0,00		0,00
Produits exceptionnels	0,00		0,00
Reprise amort., dépréciat. et provisions	1 300 000,00		1 300 000,00
Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total	2 430 000,00	1 500 000,00	3 930 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 930 000,00

INVESTISSEMENT			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	19 700 000,00		19 700 000,00
Provision, Réglémentées, amort, dérogatoires		0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 000 000,00		6 000 000,00
Comptes liaison : affectat° BA, règles)	0,00		0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Amortissement des immobilisations		1 260 000,00	1 260 000,00
Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (5)	0,00		0,00
Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
Stocks	0,00		0,00
Virement de la section d'exploitation		1 500 000,00	1 500 000,00
Recettes d'investissement – Total	25 700 000,00	2 760 000,00	28 460 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

28 460 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A.7).

(111) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (112) Le 15 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
 (113) Le 15 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
 (114) Le 15 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
 (115) Le 15 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (9)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes, produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 430 000,00	2 430 000,00
751	Rédémptions pour licences, logiciels,...	0,00	2 430 000,00	2 430 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (9) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	0,00	2 430 000,00	2 430 000,00
76	Produits financiers (6)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	0,00	2 430 000,00	2 430 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	200 000,00	200 000,00
777	Quote-part subv. invest. transf. cpte désul	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section(8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0,00	3 930 000,00	3 930 000,00
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)			
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			3 930 000,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 930 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
 (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = D/O 40, RE 043 = DE 043.
 (9) Le compte 7515 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
 (10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSESIII
B1

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	45 772,83	45 772,83
	Frais d'insertion	0,00	30 000,00	30 000,00
	Concessions et droits assimilés	0,00	15 772,83	15 772,83
	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	40 000,00	40 000,00
	Outillage industriel	0,00	40 000,00	40 000,00
	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Immobilier, matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00
	Avances commerciales immo, financ.	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n°1 (0,23, 26)	0,00	13 039 227,17	13 039 227,17
	Total des dépenses d'équipement	0,00	13 039 227,17	13 039 227,17
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	835 000,00	835 000,00
	Emprunts en euros	0,00	835 000,00	835 000,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	13 039 227,17	13 039 227,17
	Créances sur participat° de droit privé	0,00	13 039 227,17	13 039 227,17
	Dépenses imputées	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	13 039 227,17	13 039 227,17
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	26 990 000,00	26 990 000,00
	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
	Sub. équip° op° résul. Etat	0,00	350 000,00	350 000,00
	Sub. équip° op° résul. Régions	0,00	300 000,00	300 000,00
	Sub. équip° op° résul. Départements	0,00	300 000,00	300 000,00
	Sub. équip° op° résul. Groupements	0,00	350 000,00	350 000,00
	Charges transférées	0,00	200 000,00	200 000,00
	Autres immo. corporelles en cours	0,00	200 000,00	200 000,00
	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	28 460 000,00	28 460 000,00
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIVE REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			28 460 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1/D40 = DE/D42.
 (8) Le compte 15_2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1/D41 = RI/D41.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTESIII
B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	19 700 000,00	19 700 000,00
1311	Subv. équip° Etat et etabl. Nationaux	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00
1312	Subv. équip° Régions	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00
1313	Subv. équip° Départements	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
1315	Subv. équip° Groupement de collectivités	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	25 700 000,00	25 700 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	25 700 000,00	25 700 000,00
021	Virement de la section d'exécution	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	1 260 000,00	1 260 000,00
28033	Frais d'insertion	0,00	3 000,00	3 000,00
2805	Licenses, logiciels, droits similaires	0,00	7 000,00	7 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	900 000,00	900 000,00
281753	Installations caractère spécifique (meul)	0,00	350 000,00	350 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	2 760 000,00	2 760 000,00
	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	2 760 000,00	2 760 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	28 460 000,00	28 460 000,00
	RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIVE REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			28 460 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI/D40 = DE/D42.
 (7) Le compte 15_2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1/D41 = RI/D41.
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10123 (1)
LIBELLE : SEMAIBRIERE 77 2020-2024

Pour vote

Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES	0,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	0,00
20					
obligations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21					
obligations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22					
obligations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23					
obligations en cours	0,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	0,00
23					
matériel et outillage techni	0,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00
13		
subventions d'investissement	0,00	0,00
16		
emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20		
immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21		
immobilisations corporelles	0,00	0,00
22		
immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23		
immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-13 000 000,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

SEINE ET MARNE NUMERIQUE - AMENAGEMENT NUMERIQUE SMN - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)	La Banque Postale La Banque Postale	10/05/2017 10/05/2017	01/06/2017 01/06/2017	01/10/2017 01/10/2017	10 000 000 € 2 500 000 €	F F		1,36% 1,36%			Trim Trim	Constant Constant		1A 1A
1643 Emprunts en devises (total)	Caisse des Dépôts et Consignations	26/07/2017	18/05/2021		12 500 000 €	V	Livret A+1	1,50%			Trim	Constant		1A
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

SEINE ET MARNE NUMERIQUE - AMENAGEMENT NUMERIQUE SMN - BP - 2022

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)	N N N	0,00		7 333 333,28 € 1 833 333,28 € 12 500 000 €	11 11 20	F F V	/ / LIVRET A	1,36 % 1,36 % 1,50 %	666 666,68 € 166 666,68 €	94 066,67 € 23 516,67 €	0,00	24 095,93 € 6 023,98 €
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SEINE ET MARNE NUMERIQUE - AMENAGEMENT NUMERIQUE SMN - BP - 2022

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Écarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplificateur jusqu'à 3 ; multiplificateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplificateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux						
Taux fixe (total)							0,00	0,00			
Taux variable simple (total)							0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00			
Total							0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

IV
A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES
 ((issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt))

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
 Reçu en préfecture le 14/12/2021
 Affiché le
 ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Biens de faible valeur

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €

Délibération du
2017-12-13

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

IV
A3.1

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

La provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 07/09/1N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE provisionnel au 31/12/N
Provisions et dépréciations sur risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions et dépréciations sur risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions et dépréciations sur risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions et dépréciations sur risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions et dépréciations sur risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constatée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

IV
A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

IV
A4.1**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES	2 135 000,00	2 135 000,00
SA + B		
16. Emprunts et dettes assimilés (A)	835 000,00	835 000,00
1631 Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	835 000,00	835 000,00
1643 Emprunts en devises	0,00	0,00
1644 Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1682 Autres dettes	0,00	0,00
17. Dotations et transferts à déduire des ressources propres (B)	1 300 000,00	1 300 000,00
1701 Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
1702 Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
18. Subv. invest. transférées cpte résultat	1 300 000,00	1 300 000,00
1800 Dépenses imprévues	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le 14/12/2021
ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 135 000,00	0,00	2 135 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – « vue d'ensemble ».

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

IV
A4.2**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	2 760 000,00	2 760 000,00
	RESSOURCES PROPRES EXTERNES DE L'ANNEE (a)	0,00	0,00
10222 FCTVA		0,00	0,00
10228 Autres fonds globalisés		0,00	0,00
26... Participations et créances rattachées			
27... Autres immobilisations financières			
	RESSOURCES PROPRES INTERNES DE L'ANNEE (b) (3)	2 760 000,00	2 760 000,00
15... Provisions pour risques et charges			
169 Primes de remboursement des obligations		0,00	0,00
26... Participations et créances rattachées			
27... Autres immobilisations financières			
28... Amortissement des immobilisations			
28033 Frais d'insertion		3 000,00	3 000,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires		7 000,00	7 000,00
28153 Installations à caractère spécifique (mat)		900 000,00	900 000,00
29... Dépréciation des immobilisations		350 000,00	350 000,00
39... Dépréciat° des stocks et en-cours			
481... Charges à répartir plusieurs exercices			
021 Viennent de la section d'exploitation		1 500 000,00	1 500 000,00

Total ressources propres disponibles	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
2 760 000,00		0,00	0,00	0,00	2 760 000,00

Dépenses à couvrir par des ressources propres	Montant
2 135 000,00	2 135 000,00
Ressources propres disponibles	2 760 000,00
Solde	V = IV – II (6)
	625 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – « vue d'ensemble ».

(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Ce tableau ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Ce tableau ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Ce tableau ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Ce tableau ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN						
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES						A6
A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES						
Nature de la dépende transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibera- tion	Montant de la dépende transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Calcul du montant de la charge restant à amortir = I - (II) + (III).

SEINE ET MARNE NUMERIQUE - AMENAGEMENT NUMERIQUE SMN - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE


IV – ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.
(3) Coût par mètre linéaire ou numéro éventuel de la subvention.
(4) Coût par mètre carré ou numéro éventuel de la subvention.
(5) Coût par mètre cube ou numéro éventuel de la subvention.
(6) Coût par hectare ou numéro éventuel de la subvention.
(7) Coût par hectare ou numéro éventuel de la subvention.
(8) Coût par hectare ou numéro éventuel de la subvention.
(9) Coût par hectare ou numéro éventuel de la subvention.
(10) Coût par hectare ou numéro éventuel de la subvention.

IV – ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV
B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
 Reçu en préfecture le 14/12/2021
 Affiché le
 ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

IV
B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'exécution	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Debt en capital à l'origine	Debt en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
801 7	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
801 8	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est émise sur une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Debt en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Debt en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels soient effectués quel que soit le cas d'ajout de la garantie.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

IV
B1.7**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine		Annuité requise au cours de l'exercice
				01/01/N	01/01/N+1	
Montants à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
Engagements reçus				0,00	0,00	0,00
de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
recus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

IV
B2.1**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les A-P engagées et les CP consommés.

	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL AP 2020/2024
	Exécution		Prévisions			
	BP+BS					
TOTAL AP SEM@FBRE 77 HT	35 129 635 €	44 805 000 €	25 939 227 €	14 832 310 €	3 144 773 €	123 850 945 €
SEM@FBRE 1 (M1V1) Concessif	12 903 905,46 €	7 500 000,00 €	7 339 227,17 €	500 000,00 €		28 243 132,63 €
SEM@FBRE 2 Raccordements Froids	8 525 466,00 €	12 000 000,00 €	5 600 000,00 €	4 000 000,00 €	3 144 773,00 €	33 270 239,00 €
SEM@FBRE 3 (M1V2) offermige	13 700 263,18 €	25 305 000,00 €	13 000 000,00 €	10 332 309,82 €		62 337 573,00 €

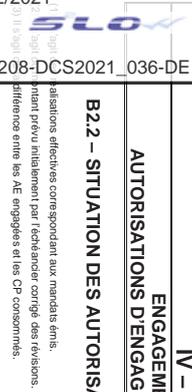
Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE

SEINE ET MARNE NUMERIQUE - AMENAGEMENT NUMERIQUE SMN - BP - 2022



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

SEINE ET MARNE NUMERIQUE - AMENAGEMENT NUMERIQUE SMN - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS				C1.2
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE				
C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)				
AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE	
TOTAL GENERAL		0	6215	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

IV
C2

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.

2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les engagements financiers de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
services public (3)				
autonome d'un amonunt				
Autres				

(1) Pour les communes et selon de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(3) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(4) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(5) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(6) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(7) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(8) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(9) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(10) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(11) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(12) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(13) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(14) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(15) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(16) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(17) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(18) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(19) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(20) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(21) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(22) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(23) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(24) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(25) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(26) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(27) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(28) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(29) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(30) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(31) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(32) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(33) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(34) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(35) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(36) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(37) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(38) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(39) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(40) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(41) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(42) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(43) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(44) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(45) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(46) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(47) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(48) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(49) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(50) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(51) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(52) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(53) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(54) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(55) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(56) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(57) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(58) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(59) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(60) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(61) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(62) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(63) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

(64) Toute personne a le droit de demander l'accès à ces informations.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

IV
C3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le
ID : 077-200036481-20211208-DCS2021_036-DE



Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre de votes nuls : 0
Date de convocation :
Président de l'assemblée par (1),
Affiché le (1),
Date de l'assemblée (2), réunie en session
L'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécuteur de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
(2) L'assemblée délibérante étant :

COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

Délibération n° DCS2021-036 Approbation du Budget Primitif du Budget Annexe "aménagement numérique" de Seine-et-Marne Numérique pour 2022

Date de la convocation : 1 décembre 2021
 Nombre de membres en exercice 45
 Nombre de membres présents 17
 Nombre de suffrages exprimés 17
 VOTE
 Pour 17
 Contre 0
 Abstention 0

Présenté par le Président ou son représentant, à Melun, le

08/12/2021

Délibéré par le Comité syndical réuni le 8 décembre 2021

Les membres du Comité syndical présents

ABITEBOUL Jean		DOMETZ Daniel		LAVENKA Olivier	
AVOND Angela		DUPERAT François-Xavier		LECINSE Jean-Claude	
BAPTIST Philippe		DUTRIAUX Nathalie		MINIER Loïc	
BARNET Suzanne		FENOUILLET Didier		MOURADOUDI Allal	
BATTAIL Gilles		FERREIRA Xavier		PEUTOT Christian	
BENARD Georges		FLESCH Thierry		PITA Tony	
BOULLOT Alain		FONTELLIO Marcel		PLÉ Francis	
BOURCHADA Nizarr		FOURDRAIN Didier		ROUSSEAU Michael	
BOUSEZ Alexandre		FOURNIER Pascal		SAOUT Louis	
CHARIAU Michel		GARCIA ROBIN Jean-Paul		SURIER Joël	
DA SILVA Sonia		GARNIER Julie		THOBOR Virginie	
DECUYPÈRE Claude		GIACOMEL Pascal		THOMAS Gérard	
DELPECH Laurent		GILLE Maxence		VALLÉE Fabien	
DESFOUX Yohann		GOUHOURY Pascal		VENNE François	
DUCHATEAU Francis		GROSBOIS Laurent		VIVET Emmanuel	

Certifié exécutoire par le Président ou son représentant, compte-tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le
 A Melun, le
 Le Président ou son représentant